



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 6203

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le devenir des associations qui accompagnent les mutations du monde rural que sont les foyers ruraux. Créés par les villageois et pour les villageois, les foyers ruraux sont un cadre d'organisation de la vie du village où se développent des activités correspondant aux besoins exprimés par la population : activités culturelles et sportives, événements de convivialité, halte-garderie, insertion sociale, formation. Il lui demande, en conséquence, de demeurer attentif à l'évolution de la ligne budgétaire consacrée à l'animation rurale, afin de ne pas voir disparaître les quelque deux mille associations, frein important à l'exode dans nos campagnes.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprete à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6203

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3130

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 121